

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/33/128/Corr.1

✓S/12729/Corr.1

7 juin 1978

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-troisième session
Point 28 de la liste préliminaire^x
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-troisième année

Lettre datée du 6 juin 1978, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Rectificatif

Page 2

Le premier paragraphe devait se lire comme suit :

Les Chypriotes grecs ont été les victimes tragiques des atrocités commises par l'armée d'invasion turque, dont a fait état le rapport de la Commission européenne des droits de l'homme (Strasbourg, 1977) qui, selon le Sunday Times de Londres, est une "mise en accusation massive du Gouvernement d'Ankara" et dont l'effet "pourrait provoquer le retrait ou l'expulsion de la Turquie du Conseil de l'Europe" (Sunday Times, 23 janvier 1977).

^xA/33/50/Rev.1.